

CONTRIBUTION DU DIM. 19/12/2021 à 08:41

Envoyé par e-mail à : cc.landesdumedoc@garant-cndp.fr

De : Philippe BEDIN

J'ai pris connaissance du dossier de la concertation concernant le champ captant. Ce projet champ captant a pour objectif de prélever de l'eau dans la nappe oligocène au travers de 14 forages dans le secteur forestier des communes de Saumos et du Temple. Ce prélèvement s'élève à 10 millions de mètre cube d'eau par an et sera utilisé par les habitants de Bordeaux Métropole et de ses alentours.

Je pense que ce projet pourrait mettre en danger les forêts et la biodiversité de ces communes médocaines et des communes voisines. L'eau est un bien commun et je souhaite que d'autres solutions de prélèvement d'eau soient envisagées selon le principe de précaution inscrit dans la Loi Constitutionnelle. Je propose que l'eau potable ne provienne pas d'un sous-sol occupé par des forêts en surface afin d'éviter leur dépérissement, d'accroître le risque d'incendie et afin de protéger la biodiversité au sein du parc naturel régional du Médoc.

Une gestion en eau moderne doit intégrer la prévention des gaspillages et les solutions innovantes et pérennes pour éviter d'épuiser à terme les ressources en eau des nappes profondes.

Le recours à l'eau potable doit s'inscrire dans le cadre du développement durable et dans le respect des équilibres naturels, ce qui ne nous paraît pas être le cas avec le projet champ captant du Médoc. »

- Les décisions sont prises sur la base d'études faite à l'aide de modèles qui n'ont pas la fiabilité nécessaire. Le calage du modèle (écart entre réalité et simulation) est donné à 0.05 m +/- 0.60 m, ce qui est inconcevable, cette incertitude de mesure est à répercuter sur la valeur de l'impact annoncé soit : baisse de 10 cm +/- 60 cm ce qui est tout aussi inconcevable. Cela montre que la précision des simulations du modèle a des limites en l'état actuel des connaissances. Il faut faire intervenir le principe de précaution qui est inscrit dans la Loi Constitutionnelle Française et demander d'arrêter ce projet.
- Ce projet est un risque important pour tout un territoire, c'est un projet très complexe et unique au monde, les experts du BRGM ont considérablement évolué dans leurs conclusions provoquant un manque de confiance. Nous demandons qu'une étude indépendante soit menée par un prestataire indépendant qui soit choisi conjointement entre Bordeaux Métropole, Le SySSO et l'AMAF.
- L'étude PERAGALLO (Monographie sur l'eau, la forêt et les crastes du bassin versant de l'Eyron ou comment sont amplifiés les effets du dérèglement climatique sur la forêt – septembre 2021)

démontre qu'une petite baisse du niveau de la nappe 15 à 20 cm a des conséquences importantes sur l'état sanitaire du Pin Maritime. On constate des zones de dépérissement. Or le BRGM conclue son étude par une baisse de 10 cm de cette nappe. Le risque est grand surtout qu'on peut associer une incertitude de mesure à cette valeur : 10 cm +/- 60 cm qui n'a donc aucune fiabilité au niveau de la précision au cm près .

- Selon le document de présentation du 11/10/2021 Analyse critique du Modèle Phoneme – Michel ROBERT, le prolongement de la période de stress hydrique n'est pas pris en compte dans le modèle, on peut comparer les périodes avec la réalité par l'allure des courbes différentes présentées dans l'étude PERAGALLO.
- La tendance actuelle d'évolution du climat s'éloigne de celle prise en compte par le modèle, la nouvelle pluviométrie (rapport GIEC 2022) est plus pessimiste et est à prendre en compte pour évaluer la capacité de recharge de la nappe oligocène et son impact sur la nappe forestière. Il faut revoir les simulations du modèle avec ces nouvelles données.
- La couche imperméable de l'éponte au-dessus de l'Aquitainien n'est pas présente partout (voir document Analyse Critique du calage du Modèle Phoneme Michel ROBERT) l'épaisseur est donnée de 0 à 5 m. C'est très gênant si par endroits, il n'y a pas présence de cette couche protectrice de la nappe d'eau forestière qui va être ainsi beaucoup plus impactée.
- Le modèle ne prend pas en compte tous les effets cumulés : sécheresse, hétérogénéité du territoire avec des zones plus perméables, attaques d'insectes, effet du champ captant.
- Il n'y a pas d'étude alternative sérieuse au Projet Champ Captant car Bordeaux Métropole parait certain qu'il n'y aura pas d'impact sur la forêt. C'est quand même très imprudent au vu des documents d'étude contradictoires qui tendent à démontrer que le modèle n'est pas assez fiable et précis dans la limite des connaissances actuelles.
- Une solution de substitution doit être étudiée :
 - le pompage dans les eaux des lacs qui se déversent dans le Bassin d'Arcachon 150 à 200 millions de m³/an auxquels il suffit de prélever 10 millions de m³.
 - Le traitement de l'eau de la Garonne comme le font les villes de Paris, Toulouse et Nantes
 - Le dessalement de l'eau de mer.
 - Pompage dans des couches plus profondes comme le Crétacé
- On peut craindre des besoins supplémentaires avec la croissance démographique. Comment s'effectue le contrôle des quantités ? Compteur d'eau ? Qui a accès à ce contrôle des quantités ? Il faut que l'AMAF ait accès à ce contrôle.
- Gros risque que les réserves d'eaux DFCI pour lutter contre les incendies de forêt deviennent inopérantes, ce qui laisse présager un risque accru d'incendie de grande ampleur.
- Qu'est-il prévu en cas de dépérissement de la forêt, le dédommagement des forestiers est-il envisagé ? À ce stade aucune certitude.
- La forêt se remet à peine de 2 tempêtes destructrices de 1999 et 2009 et d'une attaque de scolytes de grande ampleur en 2010. Cette forêt est fragilisée. Elle ne pourra pas supporter de nouveaux facteurs aggravants comme le champ captant conjugués avec le réchauffement climatique.
-

Réponse de l'équipe projet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Cordialement